

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

Dienstag (Vormittag), 1. September 2020 / Mardi matin, 1 septembre 2020

Juradelegation / Délégation pour les affaires jurassiennes

14 2020.RRGR.145 Motion 099-2020 Klopfenstein (Corgémont, SVP)
Für eine einwandfreie Abstimmung in Moutier
Richtlinienmotion

14 2020.RRGR.145 Motion 099-2020 Klopfenstein (Corgémont, UDC)
Pour un vote irrécusable à Moutier
Motion ayant valeur de directive

*Gemeinsame Beratung der Geschäfte 2020.RRGR.145 und 2020.RRGR.146. /
Délibération groupée des affaires 2020.RRGR.145 et 2020.RRGR.146.*

Präsident. *(Der Präsident läutet die Glocke. / Le président agite sa cloche.)* Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, werte Anwesende, ich begrüsse Sie zum zweiten Sitzungstag der Herbstsession. Ich hoffe, Sie hatten eine gute Anreise und fühlen sich wohl hier in der Halle. Wir erhielten von Einzelnen die Bemerkung, es sei etwas warm. Ich kann mich erinnern, dass im Sommer einige sagten, es sei etwas kalt. Wir machen doch das Beste aus der Situation, und diejenigen, die das Gefühl haben, sie hätten zu wenig warm, dürfen gerne etwas nach vorne kommen. Hier bei den Strahlern ist es um einiges wärmer.

Je salue le président du Conseil-exécutif, Monsieur Pierre Alain Schnegg, avec ses collaborateurs. – Sie haben mitbekommen, dass wir die Traktanden 11 bis 13, die Covid-Verordnungen, fix traktandiert haben am Montagnachmittag, damit die Finanzkommission noch die Gelegenheit hat, dazu allfällige Anträge zu stellen. Deshalb kommen wir direkt zu den Traktanden 14 und 15, zwei Motionen, welche die Juradelegation betreffen. Es sind beides Richtlinienmotionen, wir befinden uns somit beide Male in der reduzierten Debatte. Wir werden sie gemeinsam beraten.

Traktandum Nummer 14, eine Motion von Grossrat Klopfenstein: «Für eine einwandfreie Abstimmung in Moutier», und wenn er hier wäre, hätte er das Wort. – Dort kommt er, die Wege sind weit. Das ist das, was wir gestern bei den administrativen Bemerkungen erwähnten. Sie sehen es, sie sind teilweise wirklich weit. Deshalb warten wir noch ein paar Sekunden. – Jetzt ist er da. Monsieur Klopfenstein, vous avez la parole.

Etienne Klopfenstein, Corgémont (UDC). Le 18 juin 2017 a eu lieu à Moutier un vote sur la future appartenance cantonale de la commune de Moutier. Ce vote qui devait être exemplaire et qui était le plus surveillé de Suisse est malheureusement entaché par diverses irrégularités. Suite à ce constat, différents recours ont été déposés à la Préfecture du Jura bernois. Le 5 novembre 2018, Mme la préfète a annoncé que le vote était annulé à cause de graves irrégularités. Le 23 août 2019, le Tribunal administratif a confirmé la décision de la préfète. Le Tribunal fédéral n'ayant pas été saisi, les décisions de la Préfecture et du Tribunal administratif ont été acceptées par le camp séparatiste. Plusieurs points sont la cause de l'annulation du vote : le registre électoral n'a pas été remis aux observateurs fédéraux dans les délais ; des informations erronées, voire mensongères, au sujet de l'EJC (école à journée continue) ; des déclarations du maire de Moutier qui n'étaient pas neutres dans le but d'influencer le résultat ; des domiciliations fictives en vue d'influencer le résultat du vote. Dans la commune de Moutier, la force des deux camps est plus ou moins égale. C'est pourquoi chaque voix compte et peut inciter certaines personnes à l'influencer en déposant les papiers uniquement pour ce vote sans même déménager. Pour éviter que le tourisme électoral ne se reproduise lors d'une nouvelle votation, nous demandons qu'il ait lieu dans les trois premiers mois de l'année. Ceci permettrait de croiser le registre électoral avec le registre des impôts puisque les papiers doivent être déposés avant le 1^{er} janvier et ainsi figurer dans les deux registres. Et par la même occasion, cela permettrait aussi d'assainir quelque peu les finances de la commune de Moutier.

Souvent, on entend que l'organisation d'un vote communal est de la compétence de la commune concernée. C'est juste. Par contre, ici, nous nous trouvons dans le cas d'une répétition de vote car la commune de Moutier a démontré le 18 juin 2017 qu'elle ne pouvait pas faire respecter les bases démocratiques. (*Der Präsident bittet den Redner, zum Schluss zu kommen. / Le président demande à l'orateur de conclure.*) Ce qui est surprenant, c'est que les séparatistes s'opposent à voter en février comme le propose le Conseil-exécutif, alors que la sécurité pour un vote est plus sûre et que les pro-jurassiens avaient dit qu'ils renoncent d'aller au Tribunal fédéral pour voter le plus rapidement possible. (*Der Präsident bittet den Redner erneut, zum Schluss zu kommen. / Le président demande à nouveau à l'orateur de conclure.*) Je vous remercie de soutenir cette motion qui demande un vote sûr et rapide.

Präsident. Wir kommen zur Begründung der zweiten Motion, «Die Wiederholung der Gemeindeabstimmung von Moutier muss in den ersten 89 Tagen des entsprechenden Abstimmungsjahrs stattfinden». La parole est à Madame Graber.

Anne-Caroline Graber, La Neuveville (UDC). Il est certain que la votation communaliste de Moutier sur l'appartenance communale de cette commune sera répétée. La question est de savoir quand ? Pour répondre à cette question, il ne faut jamais perdre de vue la position claire du Conseil-exécutif s'agissant des modalités de ce scrutin. A juste titre, notre gouvernement souhaite que le nouveau vote communaliste se déroule de manière aussi irréprochable que possible. Pour qu'il en soit ainsi, il convient notamment de tout mettre en œuvre pour éviter les domiciliations fictives. Ces dernières peuvent être illégales au point d'entraîner des sanctions pénales. Mais elles peuvent aussi être légales tout en contrevenant profondément à l'esprit des institutions démocratiques. C'est par exemple le cas si une personne de Tavannes dépose ses papiers à Moutier le 5 janvier 2021, qu'elle participe à la nouvelle votation communaliste en mai 2021 et qu'elle redépose ses papiers à Tavannes en septembre 2021. Dans ce cas, elle aura pu voter à Moutier, tout en payant l'intégralité de ses impôts à Tavannes. C'est encore le cas si une personne de Delémont agit de la même manière en déposant provisoirement ses papiers à Moutier, à la nuance près qu'elle paierait alors ses impôts dans le canton de Jura. Dans le cas de Moutier, le risque d'un tel tourisme électoral est aggravé par le fait que les autorités de Moutier – que par ailleurs nous respectons – fermeraient les yeux sur l'inélégance fiscale qu'il implique. Pour assurer le respect de la lettre et de l'esprit des règles démocratiques, il convient que parmi les modalités qui régiront le deuxième vote communaliste de Moutier, figure l'obligation de l'organiser durant les trois premiers mois de l'année durant laquelle il aura lieu. Je vous invite à accepter ma motion.

Präsident. Monsieur Benoit, vous parlez comme comotionnaire, je pense. Vous avez la parole.

Roland Benoit, Corgémont (UDC). Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit par les orateurs précédents. Il s'agit, chers collègues, d'un deuxième vote. Et pourquoi deux motions ? Simplement pour vous dire que la deuxième motion, elle, prévoit également – si toutes les affaires devaient traîner – un vote en 2022 durant le premier trimestre. Je vous rappelle que ce deuxième vote doit être, ou sera, organisé suite à l'annulation du premier qui a été entaché d'erreurs et de malversations contre lesquelles la justice a prononcé des condamnations et déféré plusieurs personnes devant le juge. Concernant le respect de l'autonomie communale, elle n'est pas mise en cause, car le canton se doit dans ce deuxième vote de reprendre le lead dans cette votation. Pourquoi un vote dans les trois premiers mois de l'année ? Il est primordial de comparer le registre de domiciliation avec celui des impôts : en effet, il est plus que surprenant que des citoyens et citoyennes soient domiciliés à Moutier, paient leurs impôts dans une autre commune ou dans un autre canton. En fixant une date de votation dans le premier trimestre de l'année, non seulement la commune de Moutier encaissera plus d'impôts, mais elle obligera, *de facto*, certains électeurs qui fraudaient intentionnellement le registre des ayants droit au vote d'y renoncer. Afin de garantir un vote irréprochable, je vous invite, chers collègues, à accepter ces deux motions.

Präsident. Et maintenant pour la Députation, Madame la députée Sandra Roulet.

Sandra Roulet Romy, Malleray (PS). La Députation soutient ces deux motions à une large majorité. Nous souhaitons un vote propre, irréprochable et qui puisse avoir lieu dès que possible. La population est lasse de cette situation et souhaite que la question soit résolue aussi tôt que possible.

La commune de Moutier s'est également prononcée en ce sens. Cette motion propose que le vote ait lieu dans les trois premiers mois de l'année afin d'éviter toute possibilité de tourisme électoral. Ceci est une mesure supplémentaire pour éviter celui-ci et elle s'applique autant d'un côté que de l'autre, pour les séparatistes et les anti-séparatistes. Pourquoi donc s'opposer à une telle proposition ? Le Conseil-exécutif indique dans sa réponse qu'il travaille activement avec la Confédération et au sein de la Conférence tripartite pour préparer ce vote et dit qu'un vote en février 2021 est envisageable. La Députation est consciente qu'il revient à la Tripartite de prendre toutes les décisions sur les modalités du vote, y compris la date de celui-ci. En soutenant cette motion, la Députation souhaite donner un signal fort au Conseil-exécutif pour un vote irréprochable et afin de mettre en œuvre un garde-fou supplémentaire pour éviter tout tourisme électoral. Pour que la Question jurassienne soit réglée dès que possible, je vous prie de soutenir ces deux motions.

Präsident. Nous passons aux groupes : pour le PLR, Monsieur le député Jean-Luc Niederhauser.

Jean-Luc Niederhauser, Court (PLR). Suite à l'annulation du vote sur l'appartenance cantonale de la ville de Moutier, la majorité séparatiste des autorités voulaient absolument sa répétition le plus rapidement possible. Cette majorité proposait d'abord un vote en juin 2020, puis, suite au Covid-19, en octobre. Ces dates n'étant pas réalistes, le Conseil-exécutif propose la répétition de la votation en février 2021. La majorité séparatiste des autorités de Moutier s'y oppose et propose de reporter cette votation en mai 2021, sous prétexte que le mois de février ne permet pas de faire campagne correctement. Chers collègues, les séparatistes font campagne depuis 50 ans. La sécurité du vote, par confrontation du registre des votants avec le registre fiscal, est bien plus utile qu'une prolongation de délai de trois petits mois. N'oublions pas que ce deuxième vote fait suite à une annulation du premier pour cause de graves manquements et que la Chancellerie d'Etat dans le cadre de la surveillance du registre électoral a demandé aux autorités communales de clarifier plusieurs dizaines de cas problématiques. Le groupe PLR est donc en faveur de ces deux motions.

Präsident. Für die Fraktion SP-JUSO-PSA: Grossrat Peter Siegenthaler.

Peter Siegenthaler, Thun (SP). Meine Fraktion hat zu den beiden Vorstössen, die wir jetzt diskutieren, eine mehrheitlich zustimmende Meinung. Eine kleine Minderheit lehnt sie ab, und rund ein Drittel meiner Fraktion wird sich heute der Stimme enthalten. All diesen Positionen gemeinsam ist das Bestreben, einen rechtsstaatlich einwandfreien Urnengang zu ermöglichen. Insofern verstehen wir auch die Vorstösse. Man kann halt den Inhalt der Vorstösse nicht ganz von der Geschichte trennen, die Moutier umtreibt. Deshalb unterstützen wir diese Motionen mehrheitlich. Die Regierung listet in ihrer für uns überzeugenden Antwort auf, welches die massgebenden Gründe sind, weshalb wir dieser Motion folgen sollten. Zweifel haben unsere Mitglieder, die sich der Stimme enthalten werden, dahingehend, dass der Kanton Bern hier in eine Gemeindeangelegenheit eingreife, die einzigartig sei, und dass er – wie man in der Antwort lesen kann – «... keinen gemeinsamen Willen erkennen lässt, die Moutier-Frage rasch zu klären». Aber apropos rasch: Es war ja bislang – Sie konnten es lesen – auch die Meinung der Stadtregierung von Moutier, dass möglichst schnell eine erneute Abstimmung vorliegen solle.

So, wie wir die Antwort der Regierung verstehen, soll die Annahme der Vorstösse dem zuständigen Regierungsrat den Rücken stärken, damit er in der Tripartiten Konferenz für ein Abstimmungsdatum im ersten Quartal des Jahres 2021 einsetzen kann, und in diesem Sinn empfehlen wir auch, die beiden Motionen anzunehmen.

Tom Gerber, Reconvilier (PEV). La petite histoire de la fixation de la date de la nouvelle votation de la ville de Moutier montre au grand jour le fonctionnement de la majorité autonomiste de Moutier. Ceux qui ont renoncé à recourir au Tribunal fédéral pour revoter rapidement, ceux qui souhaitaient à tout prix revoter en 2020 déjà, ne peuvent subitement plus imaginer un vote dans les premiers mois de l'année 2021. Ça ne vous étonne pas ? Pensez-vous que cette coïncidence ? C'est vraiment bizarre, n'est-ce pas ? Non, ce n'est pas une coïncidence. Manifestement, il faut à tout prix éviter de pouvoir confronter ou croiser le registre des ayants droit au vote et le registre fiscal. C'est pour nous, bernois, un peu difficile à comprendre que même l'annulation d'un vote ne soit pas suffisant à servir de leçon, mais bon... Si vous étudiez un peu l'histoire de la Question jurassienne, vous apprendrez rapidement que du côté jurassien la fin a toujours justifié les moyens. Pour le groupe évangélique, la réponse est claire et limpide : il y a lieu d'accepter ces deux motions pour éviter

autant que possible les possibilités d'influencer ce vote par des personnes aux motivations pseudo-touristiques. Malheureusement, et notre groupe le regrette vivement, même si le vote se déroule de manière parfaite, le vote n'apportera guère ce dont Moutier a vraiment besoin : l'apaisement et la réconciliation.

Moussia von Wattenwyl, Tramelan (Les Verts). Chers collègues, 70 ans, 50 ans ont passé... la suite de l'histoire est entre nos mains. En 1950, le canton de Berne a reconnu l'existence du peuple jurassien dans sa constitution. On sait, depuis 1970 et les plébiscites en cascade des sept districts, que le territoire du canton du Jura ne sera peut-être pas celui prévu initialement. Les Verts se sont tenus à distance et neutres dans la Question jurassienne, capables de discuter avec tout le monde, prêts à aider, à écouter et à faciliter les débats. Les Verts vont s'abstenir aujourd'hui sur ces deux motions. Voici pourquoi : oui, il faut tout mettre en jeu si nous voulons mettre un point final à cette question. Dans ce but, l'idée de comparer les registres nous paraît être une très bonne idée, et nous la soutenons. Planifier le deuxième vote dans les plus brefs délais va de soi et devrait être soutenu. Mais il appartient à la Tripartite de décider, et pas à nous. La Tripartite a le dossier en main, laissons-la travailler, les mesures particulières qui doivent encadrer ce deuxième vote font l'objet de ses discussions. Nous sommes d'accord sur le fond, mais pas sur la forme.

Peter Gerber, Schüpfen (BDP). Die Forderungen der Motionäre, die Abstimmungen jeweils im ersten Quartal durchzuführen, finden wir von der BDP absolut richtig. Der Stichtag 31.12., an dem ich Steuern zahle, ist für mich auch ein Bekenntnis zu dieser Gemeinde: Dort, wo ich Steuern zahle, bin ich zu Hause, dort soll ich auch mitreden können und mitentscheiden bei so wichtigen Abstimmungen. Die BDP erwartet schon, dass diese Abstimmung im ersten Quartal 2021 stattfinden wird. Wie gesagt: Wir stimmen beiden Motionen einstimmig zu.

Marc Tobler, Moutier (UDC). Ces deux motions peuvent peut-être vous sembler quelque peu surprenantes. Elles prennent cependant toute leur valeur pour le vote de Moutier. Le « vote le plus surveillé de Suisse » a été annulé, pour plusieurs raisons, dont aussi les domiciliations fictives. Pour preuve : trois personnes condamnées, sept devant passer devant le juge, et la Chancellerie d'Etat qui pointe plusieurs cas douteux. Des condamnations dans un contexte de vote comme à Moutier sont extrêmement graves. Il n'est pas admissible que des personnes malintentionnées puissent provoquer une décision pour des générations futures de Prévôtois. C'est donc bien un problème à Moutier. C'est aussi la preuve qu'un vote aussi important au niveau des sentiments doit permettre une confiance irréprochable au sein de la population. Ces deux motions ne vont aucunement éviter à des personnes malintentionnées de frauder ou d'influencer ce vote. En revanche, comme le mentionne également le gouvernement, le fait de voter au premier trimestre de l'année constitue un frein supplémentaire au tourisme électoral et mérite pleinement votre soutien. Avec l'espoir de vivre un vote irréprochable à Moutier, je ne peux que vous encourager à accepter ces motions. Le groupe UDC vous recommande à l'unanimité de les accepter.

Hannes Zaugg-Graf, Uetendorf (glp). Man merkt gut, dass wir in unserer Fraktion niemanden aus dem Berner Jura haben. Deshalb argumentieren wir wohl etwas anders. Ich komme als Fraktions-sprecher, aber auch als Präsident der SAK ans Rednerpult. Wir haben gestern noch einmal über das Thema gesprochen. Wir hatten eine Konsultation des Regierungsrates zur Frage, was man von den Vorbereitungen zu dieser neuen Abstimmung halten soll. Sie können sich nicht vorstellen, was dort alles festgehalten werden soll. Das geht weiter als bei jeder Covid-Verordnung. Man schaut, ob das denn auch ganz sicher sei, und bereitet jede Eventualität vor. Dort hat man auch gemerkt: Etliche Dinge in diesem Papier waren gelb hinterlegt. Gelb hinterlegt, weshalb? Unter anderem betraf es das Datum, und an einigen anderen Orten stand: Das wird durch die Tripartite Konferenz festgelegt. Zuständig ist also weder der Grosse Rat, noch die Regierung, noch die Regierung des Juras, noch der Gemeinderat von Moutier, sondern die Tripartite Konferenz. Wir sind gar nicht zuständig. Deshalb ist es auch eine Richtlinienmotion. Lustigerweise empfiehlt sie die Regierung zur Annahme, weil sie eben irgendwie Rückendeckung vom Grossen Rat möchte – was nicht immer der Fall ist; wenn es ihnen passt, wollen sie das nicht. Es ist ja noch spannend: Anfangs wurde gesagt, der Gemeindepräsident von Moutier sei nicht neutral. Ich würde jetzt behaupten, es sind noch andere Leute hier in diesem Saal nicht ganz neutral. Deshalb – weil wir nicht zuständig sind und von daher eine Aussensicht haben – empfehlen wir Ihnen, sich bei diesen beiden Motionen zu enthalten. Es ist *nicht* in unserer Zuständigkeit, uns dazu zu äussern. Lassen Sie die Tripartite Konferenz machen,

lassen Sie sie arbeiten, *sie* sollen dies festhalten. Es ist nicht an uns, hier solche Details zu bestimmen. Besten Dank, die glp wird sich enthalten.

Präsident. Wir sind am Ende der Fraktionsvoten angelangt. La parole passe au président du gouvernement.

Pierre Alain Schnegg, directeur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration. Le Conseil-exécutif suit un calendrier constant pour terminer la question du vote à Moutier et avec elle la Question jurassienne. Depuis janvier 2020, le Conseil-exécutif a annoncé que le 7 février 2021 serait la meilleure date possible pour la répétition du vote. Il a choisi cette date compte tenu des nombreux travaux encore à fournir et pour limiter les risques de tourisme électoral. Toutes les étapes en vue d'un nouveau vote ont été menées à bien selon le calendrier du Conseil-exécutif. Celui-ci ne voit donc aucune raison de retarder le vote plus que nécessaire. Voter dans le premier trimestre 2021 est la meilleure option possible.

Meine Damen und Herren, die Argumente der Motionäre sind stichhaltig. Eine Abstimmung im ersten Quartal eines Jahres begrenzt das Risiko des Abstimmungstourismus. Wenn Sie im Februar 2021 das Wahlrecht in Moutier haben wollen, müssen Sie drei Monate vorher dorthin umziehen, das heisst, spätestens im November 2020. Jede Person zahlt die Steuern für das ganze Jahr in der Gemeinde, in der sie am 31. Dezember ihren Wohnsitz hat. Sie werden also in Moutier und im Kanton Bern für das ganze Jahr 2020 Steuern zahlen und Ihrer eigentlichen Wohngemeinde erklären müssen, dass Sie dort 2020 keine Steuern mehr zahlen werden. Wenn allerdings die Abstimmung in der Mitte des Jahres stattfindet, ist es möglich, im Januar oder Februar nach Moutier zu ziehen, dort abzustimmen, dann in Ihre Gemeinde zurückzukehren und dort weiterhin Steuern zu zahlen. Niemand wird damit ein Problem haben.

Mesdames et Messieurs, le résultat du vote sera probablement serré. Chaque mesure qui est prise pour limiter les risques d'abus est bonne et nécessaire, sinon le vote risque à nouveau d'être contesté ou annulé. C'est pourquoi le Conseil-exécutif voit le choix de la date comme une mesure d'organisation du vote basée sur l'article 8 de la loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois (LAJB). Le contrôle du registre électoral est en cours, il aura lieu jusqu'à la date du vote et l'entrée en force du résultat. Tout ne doit pas être réglé maintenant, un vote en février 2021 donnera suffisamment de temps pour régler les questions ouvertes. Le Conseil-exécutif juge donc utile d'adopter cette motion.

Mesdames et Messieurs, nous vous remercions pour votre soutien à cette motion. Un vote en mai 2021 accroît, hélas !, les risques de tourisme électoral. Le canton de Berne respecte ses engagements, il tient un calendrier constant et il propose depuis des mois un vote à la meilleure date possible, le 7 février 2021. Si la Conférence tripartite devait estimer que ce n'est pas possible, il faudrait alors voter dans le premier trimestre 2022, mais en prenant des mesures pour limiter le tourisme électoral et des arrivées croissantes. Merci pour votre soutien.

Präsident. Wir sind am Ende der Beratung angelangt und kommen zur Beschlussfassung. Traktandum Nummer 14 ... (*Zwischenrufe aus dem Saal. / Exclamations dans la salle.*) Excusez-moi. Reduzierte Debatte. (*Der Präsident richtet sich an Grossrätin Graber, die das Wort noch einmal wünscht. / Le président s'adresse à la députée Graber qui souhaite reprendre la parole.*) Sie können noch ans Rednerpult kommen, wenn Sie wandeln, sonst nicht. C'est un débat réduit. (*Grossrätin Graber erklärt dem Präsidenten, dass sie auf das Votum von Grossrat Zaugg-Graf und auf seine Aussagen betreffend die SAK reagieren möchte. / La députée Graber explique au président qu'elle souhaite réagir à l'intervention du député Zaugg-Graf et à sa déclaration relative à la CIRE.*) Sie haben das Wort als Kommissionssprecherin – ein kurzes Votum.

Anne-Caroline Graber, La Neuveville (UDC). Je ne m'exprime pas ici en tant que motionnaire mais en tant que membre de la CIRE/SAK : j'estime qu'il est problématique que M. Zaugg s'exprime en tant que président de la CIRE et recommande une abstention par rapport à ces deux motions. Il n'a reçu aucun mandat de la CIRE pour s'exprimer en ce sens. Il peut s'exprimer en tant que porte-parole du groupe vert/libéral, mais en aucun cas en tant que président de la CIRE.

Präsident. Jetzt fühlt sich der SAK-Präsident persönlich angegriffen. Er hat das Wort für eine kurze Replik. Aber bitte kurz, Hannes.

Hannes Zaugg-Graf, Uetendorf (glp). Anne-Caroline Graber, bitte zuhören! Ich habe nicht gesagt, ich würde im Namen der SAK sprechen. Ich habe gesagt, ich spreche als Fraktionspräsident und ich spreche, weil ich auch SAK-Präsident bin und gestern dieses Erlebnis hatte. Ich sprach *nicht* im Namen der SAK, nie. Es ist ganz klar nicht die Meinung der SAK, es ist die Meinung der Glp-Fraktion.

Präsident. Somit sind wir entscheidfähig, hoffe ich doch. Traktandum Nummer 14, die erste Motion von Grossrat Klopfenstein, «Für eine einwandfreie Abstimmung in Moutier»: Wer diese Motion annehmen möchte, stimmt Ja, wer das nicht will, stimmt Nein.

Abstimmung (2020.RRGR.145)

Vote (2020.RRGR.145)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui 103

Nein / Non 4

Enthalten / Abstentions 42

Präsident. Sie haben diese Motion angenommen, mit 103 Ja- zu 4 Nein-Stimmen bei 42 Enthaltungen.

Beschlussfassung zum Traktandum Nummer 15, der Motion von Grossrätin Graber: «Die Wiederholung der Gemeindeabstimmung von Moutier muss in den ersten 89 Tagen des entsprechenden Abstimmungsjahrs stattfinden». Wer die Motion annehmen will, stimmt Ja, wer das nicht will, stimmt Nein.

Abstimmung (2020.RRGR.146)

Vote (2020.RRGR.146)

Der Grosse Rat beschliesst: / Décision du Grand Conseil :

Annahme / Adoption

Ja / Oui 104

Nein / Non 7

Enthalten / Abstentions 36

Präsident. Sie haben auch diese Motion angenommen, mit 104 Ja- zu 7 Nein-Stimmen bei 36 Enthaltungen.

Wir verlassen die Geschäfte der Juradelegation und kommen zu den Traktanden der GSI.